

Conférence et journées de formation à la HETS Genève

30 novembre-1^{er} et 2 décembre 2021

Intervenants : Juge Robert Proulx, Lorraine Filion, Nataly St. Arnaud

« Approche interdisciplinaire des transitions familiales : quel-s intérêt-s partagé-s quand le haut-conflit mobilise des mesures de protection de l'enfant ? »

Les familles traversant des conflits durables, cristallisés et judiciairisés représentent moins de 10% des affaires dans les juridictions dédiées. En revanche, ces conflits mobilisent plus de 90% des ressources socio-judiciaires à disposition. Le PNR52 (projet national de recherche "L'enfance, la jeunesse et les relations entre générations dans une société en mutation"), ainsi qu'une analyse conduite par le SPMI à Genève en 2010, mettaient pour la première fois en lumière les difficultés rencontrées dans les situations où la protection de l'enfance est sollicitée essentiellement pour protéger les enfants des crises, tensions et violences qui se jouent entre leurs parents. Le faible consensus sur la définition du « haut-conflit » dans la littérature se reflète aussi dans les représentations variées qu'ont les professionnels de la radicalisation des enjeux familiaux dans ces situations et ce que celles-ci nécessitent pour une intervention appropriée. En effet, les dilemmes dans la manière d'appréhender ces conflits parentaux sont chez eux monnaie courante - quelles mesures de protection prendre et quelle participation des enfants semble raisonnable ? L'énergie et l'effort pour ne pas se laisser aspirer dans cette spirale infernale sont-ils justifiés ? Comment aborder les enjeux et les défis de la coopération interdisciplinaire pour que celle-ci, par ailleurs nécessaire, ne recrée pas la polarisation du conflit entre professionnels ?

Comment renforcer ces familles dans leur capacité d'agir tout en balisant leur propension à se nuire ? Comment articuler les interventions des nombreux professionnels – juges, avocats, intervenants en protection de l'enfance, médecins, médiateurs - afin que leurs gestes respectifs soient cohérents, congruents et compréhensibles pour les parents, les enfants et les autres intervenants ? Et finalement, comment infléchir l'interdépendance des parents et des intervenants vers une transition plus sécurisée pour le développement des enfants, en garantissant le principe de proportionnalité, sans angélisme ni paranoïa ?

Un projet pilote pour aborder ces situations est actuellement mené au Québec par la Cour du Québec, Chambre de la jeunesse et trois Centres intégrés de santé et des services sociaux. De l'initiative du juge Claude C. Boulanger, juge en chef adjoint à la cour du Québec, Chambre de la jeunesse, le projet a pu être concrétisé grâce à la concertation d'un groupe de travail interdisciplinaire porté par le juge Robert Proulx en collaboration avec Madame Nathaly St-Arnaud, coordonnatrice provinciale du programme sociojudiciaire en conflits sévères de séparation : Une coparentalité à construire. Il a pour objectif d'adapter la trajectoire judiciaire en fonction des principes de la justice dite thérapeutique. Il s'agit d'un programme d'intervention sociojuridique visant à rendre le système judiciaire plus efficace et pertinent. Il est assorti d'une recherche longitudinale dont les résultats vont être publiés en deux étapes, l'une au cours du printemps 2020, l'autre avant la fin 2020.

Un panel d'experts de l'intervention auprès des familles, dont Lorraine Filion, bien connue sous nos latitudes, a accompagné ce projet afin de former les intervenants. Madame Filion a aussi collaboré étroitement à l'élaboration et la rédaction du programme d'intervention qui a fait l'objet d'une publication en 2018.

Ce projet-pilote innovant interpelle, car l'approche répond à des défis souvent discutés, et complète d'autres initiatives – peut-être moins formelles – développées en France et en Belgique, mais aussi ponctuellement en Suisse. En même temps, il s'intéresse à repérer les situations vulnérables et propose leur orientation vers un cadre permettant d'éviter le haut-conflit de manière interdisciplinaire au moment de la saisine du cas. Si ce projet fait ses preuves, on peut espérer un changement structurel dans la manière d'aborder cet enjeu de société.

Pour réfléchir de manière concertée à l'interdisciplinarité dans ces situations en Romandie, une conférence présentera le projet et discutera de ses enjeux le mardi 30 novembre 2021 à 18 heures. La réflexion sera prolongée par une formation ouverte à une soixantaine de participants qui se tiendra le mercredi 1^{er} décembre 2021 toute la journée. Elle permettra de prendre du recul sur les différentes pratiques autour des situations de haut-conflit en Suisse romande et de s'inspirer de ce projet pour faire avancer tant la coopération interdisciplinaire que la manière d'intervenir auprès de ces familles. Un deuxième jour de formation proposera deux ateliers ouverts à une trentaine de participants le jeudi 2 décembre 2021. Ces ateliers thématiques visent le renforcement des compétences des professionnels par un travail sur la posture et les gestes professionnels adéquats auprès de ces familles. En outre, une formation d'une demi-journée sera offerte aux juges civils en droit de la famille du Canton de Genève.

Ces journées de conférence et formation préparent aussi le colloque de l'AIFI – Association internationale des intervenants auprès des familles - qui se tiendra en mai 2022 à Genève, rassemblant une centaine d'experts internationaux francophones d'horizons variés autour de la coopération interdisciplinaire nécessaire dans les transitions familiales à haut-conflit.